

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

**Extrait du Registre
des Décisions du Maire**

DECISION DU MAIRE N° DM2024-44

**Objet : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE
3.3 Locations**

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° DEL- 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de donner délégation à M. Le Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU, L'arrêté réglementaire n° AR2020-31 de délégation de fonction du maire à la deuxième adjointe,

CONSIDERANT QUE la parcelle référencée B 22 à Saint-Germain/Ay est libre,

CONSIDERANT QUE la commune a été contactée par Madame ABRAHAM-ROBIN Sandra,

DECIDE

Article unique :

de louer la parcelle cadastrée B0022 à Madame ABRAHAM-ROBIN Sandra , à compter du 1^{er} Avril 2024 pour une durée initiale de neuf ans moyennant le versement d'un loyer annuel dit fermage de 250,00 €.

Fait à Saint-Germain/Ay,
Le 28 juin 2024,
Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.